

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

3. — PHOTOGRAPHIE.

N° 383.733

Obturbateur de plaques photographiques à fente réglable et à vitesse variable.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES ÉTABLISSEMENTS MACKENSTEIN résidant en France (Seine).

Demandé le 4 octobre 1907.

Délivré le 16 janvier 1908. — Publié le 16 mars 1908.

L'invention porte sur un obturbateur de plaques, ou focalplane, à fente réglable et à vitesse variable, qui se distingue tout particulièrement par sa simplicité de manœuvre et la sûreté de son fonctionnement. Cet obturbateur, qui fait à la fois la pose et l'instantané et ne découvre jamais la plaque en armant, est constitué par deux rideaux absolument indépendants dont on peut régler l'écartement avec la plus grande précision par la simple manœuvre d'un index, et qui passent devant la plaque avec une vitesse déterminée, variable dans de larges limites suivant la tension que l'on a donnée au ressort moteur avant chaque opération. Pour faire manœuvrer l'appareil, il suffit, une fois les indicateurs d'écartement et de vitesse placés à la position voulue, de remonter les rideaux à la position d'armé en faisant tourner la molette d'armement, puis, en agissant sur le déclic convenablement placé pour la pose ou l'instantané, on provoque la fermeture plus ou moins rapide de l'obturbateur qui revient ainsi à sa position initiale de désarmement, prêt pour une opération suivante.

Le dessin ci-annexé représente un obturbateur du présent système, monté sur une chambre photographique dont on n'a représenté ici que les pièces strictement nécessaires pour l'intelligence de l'invention. La fig. 1 en donne

l'élévation vue de l'arrière (côté de la plaque sensible), pendant le passage de la fente, lors de la prise d'un instantané; la fig. 2 en est la coupe transversale.

La fig. 3 est la vue de face de la paroi droite de l'appareil photographique, montrant les organes de commande de l'obturbateur; la fig. 4 est l'élévation de la même pièce, mais vue ici de l'intérieur. La fig. 5 est la vue de face de la flasque droite de l'obturbateur avec les organes d'armement, de déclic et de réglage des vitesses qu'elle porte.

La fig. 6 est l'élévation, vue de l'intérieur, des organes d'écartement de la fente, la flasque gauche de l'obturbateur, sur laquelle ils sont montés, étant partiellement arrachée; la fig. 7 est la vue de face de cette flasque, du côté extérieur. Enfin, la fig. 8 représente la paroi gauche de l'appareil photographique, avec l'index et le cadran de réglage de la fente.

L'obturbateur se compose essentiellement de deux rideaux, l'un postérieur (ou supérieur) 1, et l'autre antérieur (ou inférieur) 2 (voir fig. 1 et 2). Le rideau postérieur 1 est fixé par une extrémité à un rouleau inférieur 3 sur lequel il s'enroule, et à son autre extrémité s'attachent deux cordonnets 4 qui, après renvoi sur un rouleau supérieur 5, reviennent eux-mêmes s'enrouler sur des gorges 6 ménagées dans les extrémités du rouleau 3; ce